

| | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt | <input checked="" type="checkbox"/> | Back-office - Options |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Négociation - Dérivés sur actions et indices | <input checked="" type="checkbox"/> | Technologie |
| <input type="checkbox"/> | Back-office - Contrats à terme | <input checked="" type="checkbox"/> | Réglementation |
| | | <input type="checkbox"/> | MCeX |

CIRCULAIRE
Le 29 mai 2009

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL – SUIVI
Precision Drilling Trust (PD.UN)
Droits de souscription

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les droits de souscription de Precision Drilling Trust (le « Trust ») antérieurement requis pour le livrable des contrats d'options (PDY) ne seront plus requis dès le 1^{er} juin 2009. Le livrable sera constitué de 100 unités du Trust.

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de la CDCC, toutes les options sur le Trust seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **1^{er} juin 2009**
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** **Inchangés**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **100 unités du Trust**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** **À compter du 1^{er} juin 2009, les limites de positions et de levées resteront inchangées à 75 000 contrats**
- **CUSIP :** **740215108**

Circulaire no : 089-2009

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

La Bourse - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter l'émission des droits de souscription et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés, le 1^{er} juin 2009 la classe d'options restera inchangée sous le symbole PDY.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI ONT UNE POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Louise Leclair, analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc., au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Alain Miquelon
Premier vice-président et chef de la compensation par intérim